

Délibération N° 14 2020 07: Autorisation donnée à la Maire du 14^{ème} arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des espaces situés dans la mairie d'arrondissement, son annexe et le bâtiment situé 40 rue Boulard.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.2511-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils d'arrondissement sont chargés de gérer les bâtiments de la mairie d'arrondissement en tant qu'ils sont inscrits à l'inventaire des équipements de proximité, et à ce titre, sont compétents pour autoriser la signature de conventions conclues avec des tiers pour l'occupation de locaux situés dans ces bâtiments.

Dans le cadre des missions d'animation locale, de l'information des habitants et du développement de la démocratie locale, la mairie d'arrondissement est amenée à mettre ces locaux à disposition d'associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général pour leurs activités associatives ou pour des manifestations publiques ; à titre plus résiduel, la mairie concède l'usage à des particuliers de certains de ces mêmes locaux pour leur permettre de célébrer des événements familiaux notamment lors de la célébration d'un mariage.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention d'occupation du domaine public dont les termes ont été approuvés le 10 septembre 2018 par notre Assemblée par sa délibération 14 2018 25. Les tarifs appliqués sont ceux précisés par la délibération du Conseil de Paris 2018 DDCT 82 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018.

La délibération 14 2018 25 du Conseil d'arrondissement, rappelée ci-dessus, énumère limitativement les locaux et salles des bâtiments.

Il s'avère que depuis le vote de cette délibération, la réinstallation récente du conservatoire municipal du 14^{ème} arrondissement dans son nouvel immeuble, après le départ des services du Tribunal d'Instance du 14^{ème}, a libéré de nouveaux espaces dans le bâtiment de l'Annexe de la Mairie, mais aussi dans l'immeuble, également inscrit à l'inventaire, à usage de locaux associatifs situé 40, rue Boulard, que le conservatoire, en effet, occupait partiellement sur 3 niveaux (rez-de-chaussée bas, rez-de-chaussée haut et 1^{er} étage).

Ces différents espaces, de par leur classification et leur configuration, peuvent répondre à des besoins d'associations, notamment celles contribuant à l'intérêt général au niveau local. Aussi; afin de m'autoriser à signer des conventions de mise à disposition les concernant, il convient de compléter la liste des salles telle que figurant dans la délibération 14 2018 25.

Dès lors, cette liste s'établit désormais de la façon suivante

Désignation	Adresse	Surface totale et types de locaux
Mairie du 14^{ème} arrondissement	2, place Ferdinand Brunot	salle des mariages - 200 m ²
		salle polyvalente - 70 m ²
		Local Saillard - 26 m ²
Mairie Annexe	26, rue Mouton Duvernet	Salle des fêtes - 164 m ²
		Salon des 4 saisons - 56 m ²
		Salon Leclerc - 82 m ²
		Salle d'audience - 84 m ²
		Locaux de permanence - 53 m ²
		locaux à usage de bureaux dont accueil- 261 m ²
		Locaux à usage de cours collectifs - 306 m ²
		Locaux à usage de stockage - 142 m ²
Immeuble "Boulard"	40, rue Boulard	Locaux associatifs - 207 m ²
		locaux à usage de bureau - 27,4 m ²
Salles hors Mairie	12 rue Moulin des lapins	Locaux associatifs - 98 m ²
	35 rue Saint-Gothard	Locaux associatifs - 98 m ²

Le présent projet de délibération a pour objet d'étendre l'autorisation accordée à la Maire du 14^e de signer des conventions d'occupation temporaire pour l'ensemble des locaux énumérés dans la liste ci-dessus, sur la base de la convention annexée à la délibération 14 2018 25 et jointe à nouveau au présent projet de délibération.

Bien entendu, les mises à disposition accordées aux associations pour ces locaux figureront dans le bilan qui vous est communiqué chaque année.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire du 14^{ème} arrondissement